Recu à Labège le

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



DIRECTION **DES ROUTES**

Dossier suivi par : Eric RASPAUD Tél: 05 34 33 48 66

Fax:

Réf. à rappeler : DR/ER/RODP 2020 CAB 633/2020

Toulouse, le () 6 MARS 2020

M. Laurent CHERUBIN Maire MAIRIE DE LABEGE

Rue de la Croix Rose **31670 LABEGE**

Vule: Le Maire

Destinataire:

Affaire suivie par :

Copie à :

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 31 janvier dernier, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental sur le projet de règlement local de publicité de votre commune.

Le dossier transmis n'appelle aucune remarque de la part du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Je tiens cependant à vous rappeler le principe fondamental du droit de la publicité extérieure de l'interdire hors agglomération et de l'admettre en agglomération.

Dès lors, l'article 61 du règlement départemental de voirie en vigueur dispose que l'implantation de support d'enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires est interdite hors agglomération sur le domaine public routier du département. Dès lors, aucun support de publicité ne sera autorisé sur le domaine public des RD 16 et RD 916 hors agglomération.

De plus, je vous rappelle que l'implantation de support d'enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires en agglomération sur l'emprise du domaine public départemental routier est soumise à une permission de voirie et à une redevance d'un montant de 200,00€ annuel.

En vous rappelant que les services du Conseil départemental sont à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Grégori WAYEUR

Pour le Président

du Conseil #épartemental

le Directeur des Routes

Secteur routier Muret 50 boulevard de Lamasquère, 31 600 Muret Tél: 05 61 72 84 42

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE 1, boulevard de la Marquette

31090 TOULOUSE Cedex 9 tél. 05 34 33 32 31 www.haute-garonne.fr

BO WELL

and the second

a de la companya de

•